

Vie Poitevine

Bureau de Poitiers, 20, rue Carnot (tel. 11-66 et 15-47) et à l'Agence Havas, 33 pl. du Général-Leclerc, Poitiers

UN NOUVEAU COMITE POUR LA DEFENSE de l'enfance malheureuse vient de se créer à Poitiers

S'il est problème délicat à traiter, c'est bien celui de l'enfance malheureuse. Il ne manque pas d'âmes généreuses pour se pencher sur le sort de jeunes êtres marqués prématurément par les rigueurs de la vie, ou victimes du désintéressement d'une famille indigne. Davantage que d'autres, les enfants ont besoin d'une tutelle, d'un appui ou d'une affection. La société a le devoir de leur porter secours, en cas de besoin.

Il est donc réconfortant de voir surgir, du sein de cette société des personnes de bonne volonté qui, spontanément, offrent bénévolement leurs services et se déclarent prêtes à engager la lutte en faveur des enfants malheureux.

Il existe de nombreux mouvements, associations ou groupements qui se donnent pour but de défendre l'enfant. Leurs moyens ne sont pas toujours illimités ; souvent, leur action est incomplète, par suite des possibilités réduites d'investigation ou d'une absence d'autorité officielle. Il n'empêche que tous ces groupements mènent une action louable, dictée par les plus purs sentiments de justice sociale.

Saluons donc au passage la création dans la Vienne d'un « Comité de Vigilance et d'Action pour la protection de l'enfance malheureuse ».

Ce Comité — surlignons-le — est rattaché à une Fédération Nationale dont le fondateur est un de nos confrères, Alexis Danan, qui fut rapporteur au Conseil Supérieur de l'Enfance.

Voilà 14 années que Alexis Danan se penche sur le problème. Sous son impulsion, de nombreux comités départementaux sont nés dans divers départements de France. L'un des derniers en date est celui de la Vienne.

UNE VIE AU SERVICE DE L'ENFANCE

Car, malheureusement, il existe aussi dans notre département des enfants qui réclament une protection morale ou physique.

C'est Mme H. Poirier, de Poitiers, qui a accepté la charge et les responsabilités du Comité de Vigilance. Pourquoi fut-elle sollicitée ? Probablement à cause de son activité passée qui la désigne tout naturellement. Il y a de longues années que Mme Poirier se penche sur le sort des enfants malheureux. Et si, pendant l'occupation, elle s'est lancée à corps perdu dans une grande aventure, ce n'est point spécialement par goût du risque, mais plutôt sous l'impulsion généreuse de son tempérament.

Tout alla ainsi jusqu'au jour où, traquée de nouveau, elle dut abandonner la partie à Châteauroux. Réfugiée à Pau chez des amis, elle eut au bout de quelques jours la tristesse de voir ceux-ci arrêtés par la Gestapo, échappant elle-même miraculeusement à l'emprisonnement.

De ce moment à celui de la Libération, elle vécut une existence misérable, pleine d'aides, faite d'insécurité matérielle et morale.

La paix revenue, elle put rejoindre Poitiers. Son état de déficience était tel qu'elle avait parfaitement oublié son pied-à-terre, au 2 de la place du Marché-Notre-Dame. Des amis, la voyant vivre à l'hôtel durent, au bout de quelques jours, lui rappeler l'existence de son appartement.

Les choses sont rentrées dans un stade plus normal. Mme Poirier est décidée à reprendre son activité en faveur de l'enfance : cette fois dans des conditions moins périlleuses. Elle n'a donc pas hésité un instant lorsque Alexis Danan lui proposa la direction d'un Comité de Vigilance.

Ce Comité, dont les statuts viennent d'être déposés à la préfecture, comprend, comme vice-présidentes : Mme Etourneau et Mlle Cornu, professeur au lycée de jeunes filles. Dans le bureau, on relève de nombreux noms de professeurs, d'avocats, de médecins, d'assistants sociaux, d'étudiants, etc. Déjà, des adhérents se sont faits inscrire : ils viennent de tous les horizons, le Comité n'étant marqué par aucune directive politique ou confessionnelle. On y trouve des commerçants, des ouvriers, des prêtres, des aînés, tous animés par un même désir : protéger les enfants malheureux.

Le rôle principal de ce Comité consiste à détecter les gosses soumis à de mauvais traitements, privés de soins ou d'hygiène, victimes de brutalités ou subissant de mauvais exemples.

Suivant le cas, le Comité s'est donné pour mission d'alerter l'autorité compétente susceptible de prendre les mesures qui s'imposent : Justice, Population, Santé ou Education Nationale.

Et encore, lorsque le cas est signalé, le Comité veut surveiller et s'assurer que les mesures de protection sont bien prises.

UN APPEL DU COMITE

Jeune encore, ce Comité a déjà détecté plusieurs cas lamentables, et s'emploie à y porter remède. Il a besoin pour vivre du concours de tous, et c'est bien volontiers que nous publions son appel :

« Quiconque connaît dans son entourage un enfant en détresse, volontairement privé par ses parents, maltraité, en état de danger moral, doit se faire une obligation de le signaler de toute urgence à l'adresse suivante : Mme H. Poirier, 2, place Notre-Dame, Poitiers.

« Des centaines d'enfants, en France, sont sauvés tous les jours grâce à l'intervention des comités de vigilance. Ne vous contentez pas de

vous indigner quand un enfant martyr succombe à ses souffrances. Adhérez au Comité de Vigilance ; apportez-lui votre aide effective. »

Encore ces quelques mots pour définir les intentions profondes de Mme Poirier. Son désir serait, chaque fois que la chose est possible, d'éviter aux enfants transplantés de leur lamentable milieu familial, de connaître l'assistance publique et découvrir pour eux-ci des parents adoptifs.

Quant à ceux recueillis par l'assistance publique, elle estime, en dépit des excellents soins qu'ils reçoivent, qu'il leur manque une chose essentielle, une sorte de planche morale de salut : une véritable affection. La présidente du Comité de Vigilance voudrait trouver pour chacun une marraine, afin que chaque pensionnaire sente effectivement qu'il possède sur la terre un point d'appui solide.

Point de vue chimérique, peut-être, mais qui le serait moins si toutes les bonnes volontés voulaient se donner la main pour faire ensemble du travail constructif.

Cette passion de l'enfance et les aventures invraisemblables qu'elles provoquèrent coûtèrent à Mme Poirier l'intégralité de sa fortune et une partie de sa santé. Qu'importe, puisqu'en regard elle avait obtenu des résultats magnifiques et des satisfactions qu'aucune rétribution matérielle ne pouvait égaler.

C'est la rue des enfants israélites séparés de leurs familles et internés au camp de la route de Limoges qui incita Mme Poirier à passer à l'action. Pacifiquement, courageusement, elle entreprit d'en sauver quelques-uns, non pas parce qu'il s'agissait d'Israélites, mais plus simplement parce que c'étaient là des enfants malheureux. Risquant les pires catastrophes, usant de « trucs » invraisemblables, usurpant la qualité d'assistante sociale, utilisant de faux certificats médicaux, elle put arracher quelques-uns de ces enfants à leur sort misérable qui leur était fait.

Prenant des risques toujours plus grands, elle réussit à « passer » plusieurs d'entre eux dans la zone libre et à les mettre définitivement à l'abri. Inlassable, malgré sa santé précaire, elle se multiplia, distribuant des vêtements, obtenant des cartes d'alimentation, s'offrant pour établir la liaison entre les familles et les malheureux gosses.

« Brûlée » à Poitiers, elle gagna Châteauroux où, pendant de longs mois, elle poursuivit son activité avec l'aide d'un ingénieur lyonnais. A son activité initiale en faveur de l'enfance, s'en étaient ajoutées d'autres : ce n'étaient plus simplement des enfants qu'elle sauvait, mais aussi des réfractaires, des évadés, des objectifs politiques du moment...

A Châteauroux, ses ressources personnelles fondraient rapidement. A peu près seule, elle organisait, louait des appartements clandestins, fournissait à ses protégés le minimum dont ils